

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-34

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 11 décembre 2012 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Office de Tourisme de MOISSAC : actions de promotion 2012 (TOU00762)

Dans le cadre du contrat Grands Sites Midi-Pyrénées, l'Office de Tourisme de Moissac s'est engagé, à mener différentes actions en vue d'améliorer la qualité de l'accueil de la destination et la fréquentation du site.

Après des efforts importants engagés les années précédentes (site internet, réalisation du dossier de presse, identité graphique, marque "qualité tourisme") et dans l'attente de son installation dans les nouveaux locaux, l'Office de Tourisme de Moissac entend poursuivre en 2012, ses actions dans les domaines suivants :

- Amélioration des outils de médiation culturelle et touristique mis à disposition du public

- . traduction en anglais et espagnol du support papier de visite de l'abbaye,

. réalisation, en collaboration avec l'Association des Sites Remarquables du Goût et les Producteurs de chasselas d'une application smartphone dédiée au Carnet de Découverte.

- Définition des contenus du futur espace multimédia Grands Sites

. recrutement d'un agent (contrat de professionnalisation) de septembre 2012 à septembre 2013 ayant pour mission :

- de préciser, en lien étroit avec les partenaires régionaux et départementaux, les contenus attendus dans ce nouvel espace (images, sons, textes, traductions),
- de faire l'inventaire des contenus disponibles chez les différents partenaires au projet,
- de faire une analyse qualitative et technique de ces contenus,
- de définir les besoins en créations nouvelles, les coûts estimés et les maîtrises d'ouvrage envisagées.

- Animation du site

- . mise en place de ballades contées pour un public familial,
- . mise en couleurs sonorisée du tympan,
- . projection d'images dans le cloître.

- Animation du réseau prestataires

- . formation d'un agent de l'office à l'animation numérique du territoire,
- . mise en place d'un réseau de Hotspot wifi,
- . mise à disposition des prestataires d'un e-magazine.

- Animation du groupe local qualité Grands Sites

- Poursuite des actions de communication engagées avec l'ADT 82 et le CRT

- . salons : micromarchés Barcelone, Toulouse, Nantes, Bordeaux,
- . campagne d'affichage Bordeaux et Toulouse,
- . accueil presse,
- . Eductour autocaristes.

Coût de l'opération

Le coût de ce plan d'actions 2012 s'élève à **45 285,62 €** décomposés comme suit :

- amélioration des outils de médiation	4 340,00 €
- définition des contenus de l'espace multimédia	17 000,00 €
- animation du site	3 680,00 €
- animation du réseau prestataires	4 358,48 €
- animation du groupe local "qualité Grands Sites"	2 192,64 €
- poursuite des actions de communications	13 714,50 €

TOTAL	45 285,62 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Région (50 %)	22 642,81 €
- Autofinancement (30 %)	13 585,81 €
- Subvention du Conseil Général (20 %)	9 057,00 €

TOTAL

45 285,62 €

L'Office de Tourisme de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **9 057 €** au titre des actions de communications dans le cadre du Contrat Grands Sites de Midi-Pyrénées signé le 8 juin 2010.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Office de Tourisme de Moissac une aide départementale d'un montant de **9 057 €** pour les actions de promotion 2012.

2 – Association "Site Remarquable du Goût de Moissac" : réalisation d'un carnet de découverte pour la promotion du Chasselas" (TOU00749)

Pour la quatrième année consécutive, l'association "Site Remarquable du Goût de Moissac" porte un projet de valorisation du Chasselas de Moissac AOC et de son territoire, "le Carnet de découverte" à travers ses acteurs :

- . des chassellatiers qui ouvrent leur ferme aux touristes, font partager leur savoir-faire...,
- . des restaurateurs,
- . des hébergeurs,
- . des artisans, points de vente...

Cette offre de découverte permet aux visiteurs de choisir des haltes à partir d'un ensemble de suggestions (visites à la ferme, restauration, sentiers pédestres...) et ainsi séjourner plus durablement sur la région.

Le "Carnet de découverte" 2012-2013 existe également sur internet à l'adresse www.chasselas-de-moissac.com.

Afin d'aller plus loin dans l'information donnée aux visiteurs et aux touristes, il a été mis en place, pour la saison 2012, une application mobile en français, anglais et espagnol. Cet outil ludique et pratique d'informations sur le réseau et de géo-localisation est téléchargeable via l'ensemble des supports de communication dédiés au Chasselas de Moissac AOC (poches à fruits, dépliants, fiches recettes...).

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération, frais de fonctionnement inclus s'élève à 22 542 €. Le coût direct relatif à la promotion s'élève à 16 972 €. Les dépenses de communication et de promotion éligibles d'un montant de **13 372 €** sont les suivantes :

- édition des carnets	5 000 €
- outils innovants de promotion	8 372 €

TOTAL	13 372 €

Plan de financement

Le plan de financement des actions de promotion s'établit ainsi qu'il suit :

- Région Midi-Pyrénées	3 686 €
- Mairie de Moissac	5 000 €
- Communauté de Communes (Lauzerte et Lafrançaise)	1 200 €
- Communes et autofinancement (hors Communauté de Communes)	2 241 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 295 €
- Cotisations prestataires	3 700 €
- Autres	4 420 €

TOTAL	22 542 €

L'Association "Site Remarquable du Goût" sollicite une aide départementale d'un montant de **2 295 €**, correspondant à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 7 650 €, pour la réalisation d'actions de promotion relatives au Chasselas de Moissac AOC et notamment le "Carnet de Découverte".

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Site Remarquable du Goût" une aide départementale d'un montant de **2 295 €** pour la réalisation d'un carnet de découverte relatif à la promotion du Chasselas.

3 – Association de Promotion Agricole de la région de Monclar-de-Quercy : organisation de la "Granda Festa Porcala" 2012 (TOU00748)

L'Association de Promotion Agricole de la région de Monclar-de-Quercy (APCARM), avec le soutien de l' Office de Tourisme, organise pour la troisième année la "Granda Festa Porcala". Elle a eu lieu le samedi 17 novembre 2012 dans la grande salle du lac.

Une "Fèsta tradicionala" dont le principal objectif est de montrer la fierté des traditions du Quercy mises en oeuvre afin de les faire découvrir et de les partager.

A travers cette manifestation, l'Association souhaite transmettre les valeurs traditionnelles aux plus jeunes en organisant simultanément une bourse aux jouets et puériculture. Ceci pour les jeunes parents et leurs enfants soient nombreux à participer à la découpe du porc et à la préparation des charcuteries traditionnelles ou du millas.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevée à **3 000 €** décomposés comme suit :

- Achats cochons, fournitures	1 000 €
- Repas des bénévoles (2 jours)	600 €
- Orchestre	800 €
- Chauffage + salle	300 €
- Secrétariat + frais divers	300 €

TOTAL	3 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Vente de produits créés par les bénévoles	500 €
- Subvention de la Région	500 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	500 €
- Aide à la promotion de la mairie	800 €
- Aide de la Communauté de Communes	700 €

TOTAL	3 000 €

L'Association de Promotion Agricole de la région de Monclar-de-Quercy sollicite une aide départementale d'un montant de **500 €** pour l'organisation de la "Granda Fèsta Porcala" qui s'est déroulée le 17 novembre 2012.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association de Promotion Agricole de la région de Monclar-de-Quercy une aide départementale d'un montant de **500 €** pour l'organisation de la "Granda Festa Porcala" 2012.

4 – Comité Régional de la Randonnée Pédestre Midi-Pyrénées : réédition du topo-guide "le chemin de Conques à Toulouse – Quercy-Bastides-Gorges de l'Aveyron" (TOU00766)

Le Comité Régional de la Randonnée Pédestre, les Comités départementaux de l'Aveyron, du Tarn, de la Haute-Garonne et l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne, ont présenté le nouveau Chemin de Grande Randonnée (GR 62b, GR 36, GR 46) de Conques à Toulouse, récemment homologué par la Fédération Française de la Randonnée et entretenu et balisé par ses bénévoles.

La création de ce nouveau GR répond à une logique géographique et culturelle. Il relie les deux chemins majeurs de Compostelle les plus fréquentés :

- le chemin du Puy (GR 65) à la Voie d'Arles (GR 653),
- quatre grands Sites de Midi-Pyrénées (Conques – Villefranche/Najac – Cordes et Toulouse).

Un nouveau topo-guide intitulé "le chemin de Conques à Toulouse – Quercy/Bastides/Gorges de l'Aveyron" a donc été édité dans la collection "FFRandonnée". Plusieurs autres descriptifs sont inclus, ce qui permet un véritable maillage du territoire et donnent la possibilité aux randonneurs d'apprécier les divers paysages, les patrimoines et la culture locale. Cet ouvrage contient aussi de informations pratiques et utiles (durée, kilométrage, fond de carte IGN...etc).

Ces itinéraires s'inscrivent dans l'axe d'orientation choisi par le Conseil Général à partir de l'itinérance comme élément prioritaire de découverte du patrimoine tarn-et-garonnais.

Le Comité Régional de la Randonnée Pédestre, maître d'ouvrage du projet, propose une participation à l'édition du topo-guide par le pré-achat d'ouvrages. Pour le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, il est proposé l'achat de 500 exemplaires.

Coût de l'opération

Le coût de cette édition de 144 pages en 5 000 exemplaires est de 39 574 €.

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- PNR Causses du Quercy	2 500 € (pré-achat)
- Conseil Général de l'Aveyron	5 000 €
- Office de Tourisme de Toulouse	5 000 €
- CDT du Tarn	5 000 €
- Conseil Général/ADT Tarn-et-Garonne	5 000 € (pré-achat)
- TER Midi-Pyrénées	5 000 €

- FFRandonnée + FEDER	12 074 €

TOTAL	39 574 €

Le Comité Régional de la Randonnée Pédestre en Midi-Pyrénées sollicite donc une aide de **5 000 €** sachant que 500 exemplaires du guide "le chemin de Conques à Toulouse – Quercy/Bastides/Gorges de l'Aveyron" seront mis à la disposition du Conseil Général.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder au Comité Régional de la Randonnée Pédestre en Midi-Pyrénées une aide départementale d'un montant de **5 000 €** correspondant à 500 exemplaires du topo-guide.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'Engagement 2013	57 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente Commission	16 852 €
Disponible sur l'exercice 2013	40 148 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds Départemental de Promotion réuni le 11 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 9 057 € à l'Office de Tourisme de Moissac pour les actions de promotion 2012,

- 2 295 € à l'Association "Site Remarquable du Goût" à Moissac pour la réalisation d'un carnet de découverte pour la promotion du Chasselas,
 - 500 € à l'Association de Promotion Agricole de la région de Monclar-de-Quercy pour l'organisation de la Granda Festa Porcela 2012,
 - 5 000 € au Comité Régional de la Randonnée Pédestre pour l'édition d'un topo-guide "le chemin de Conques à Toulouse – Quercy-Bastides-Gorges de l'Aveyron".
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,